



Conseil général Boussens

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 16 DECEMBRE 2010**

Présidence	: M. Patrick ROBERT, Président
Présents	: 49 membres
Excusés	: 13 membres, soit : MM. Dominique Berset, Claude Burnier, André Deppierraz, Christian Eggenberger, René Langel, Thierry Laville, Claude Rapin Mmes Christine Arizanov, Thérèse Corbaz, Monique Frias, Suzanne Hortig, Claude Langel Anne Martin-Lederrey,
Absents	: 3 (non excusés) membres, soit : MM. Olivier Decroes, Alexandre Popescu, Robert Tomatis

ORDRE DU JOUR

- 1.- Appel, adoption du procès-verbal, assermentation de nouveaux membres du Conseil général, communications du Bureau et de la Municipalité
- 2.- Préavis municipal N° 4/2010 relatif à l'adoption du Règlement du Conseil d'Etablissement primaire et secondaire de la Chamberonne
- 3.- Préavis municipal N° 5/2010 concernant une demande de crédit afin de financer la pose de six conteneurs enterrés avec système de pesage pour la collecte des ordures ménagères
- 4.- Préavis municipal N° 6/2010 relatif au Budget de l'an 2011
- 5.- Divers

1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES, COMMUNICATIONS DU BUREAU ET DE LA MUNICIPALITE

L'ordre du jour est approuvé.

La secrétaire procède à l'appel.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 14 octobre 2010 est adopté.

Le Président passe à l'assermentation d'un nouveau membre en la personne de M. Didier Clerc. Le Conseil général se compose ainsi de 65 personnes.

COMMUNICATIONS DU BUREAU

Il n'y a pas de communication.

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le syndic remercie chaleureusement la vingtaine de personnes du village qui sont venues soutenir le 21 octobre le chœur russe « Kaluga », ainsi que le chœur mixte de Sullens en concert à Boussens. La participation a évidemment été faible et remet en question l'organisation d'autres manifestations de ce type.

Agenda de quelques manifestations en décembre 2011 :

- samedi 18 : lard et apéritif à la déchetterie
- mardi 21 : Noël pour les enfants à la grande salle
- dimanche 26 : Loto des Féeries
- lundi 27 : comptes de commune (11h00-12h30)

La Municipalité vient d'apprendre que la poste travaille sur un projet d'amélioration des dessertes par bus postal pour fin 2011 ; dans ce cadre, elle prévoit de modifier la ligne « Cheseaux-Penthalaz Gare » qui ne passerait plus par Boussens. Notre village serait alors desservi par une nouvelle ligne « Cheseaux – Echallens », avec une cadence à l'heure (1 bus par heure de 06h00 à 20h00). La Municipalité doit examiner les implications avec les transports scolaires, ainsi que les éventuelles difficultés en raison de décalages entre le début de l'année scolaire (fin août) et le changement d'horaires CFF-Poste au début décembre.

La Municipalité invite en fin de séance l'assemblée à une verrée, en remerciement du temps consacré à la commune.

2.- PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2010 RELATIF A L'ADOPTION DU REGLEMENT DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE LA CHAMBERONNE

Mme Chantal Seiffert, rapporteur de la commission ad hoc, nous donne lecture du rapport avec avis favorable.

Pas de question particulière étant soulevée, le Président passe au vote.

Le Préavis municipal N° 4/2010 relatif à l'adoption du règlement du Conseil d'établissement primaire et secondaire de la Chamberonne est adopté à l'unanimité.

3.- PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2010 CONCERNANT LA DEMANDE DE CREDIT AFIN DE FINANCER LA POSE DE SIX CONTENEURS ENTERRES AVEC SYSTEME DE PESAGE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Monsieur Jean Rossier, rapporteur de la commission des finances, nous donne lecture du rapport avec avis favorable.

Monsieur Samuel Morier, rapporteur de la commission ad hoc nous donne lecture du rapport, avec proposition de modification du projet de la Municipalité, soit l'installation de 8 Mollocks répartis comme suit : 3 au chemin de la Chamberonne, 2 en Chevrine, 1 à la Grange-aux-Aguets et 2 au centre du village.

Monsieur Etienne Vermeulen a déposé un amendement, dont il nous donne lecture.

Le Syndic nous donne quelques précisions par rapport à l'amendement de M. Vermeulen et au rapport de la commission chargée d'examiner ce préavis. Concernant les coûts, il y a en effet, une baisse de prix des Mollocks qui provient du fait qu'il n'y a plus d'intermédiaires lors de l'achat auprès de la Société Mollocks, néanmoins il serait préférable et avantageux de concentrer l'installation des Mollocks sur les chemins de la déchetterie. Mais pour avoir une offre définitive plus précise la Municipalité doit savoir ce que le conseil général va décider quant au nombre de Mollocks et à leur emplacement. Il va sans dire que la répartition des Mollocks sur plusieurs sites engendre une logistique plus lourde.

Monsieur Jaques Dufour demande pourquoi se précipiter pour la réalisation de ce problème ?

M. Luc Mouron souligne qu'il n'y a pas précipitation, mais que c'est un sujet qu'il va de toute façon falloir aborder, raison pour laquelle la Municipalité a décidé de le proposer.

Monsieur Philippe Favre demande s'il n'y a pas d'autres priorités telles que l'épuration par exemple.

Le syndic répond que pour l'instant la population de Boussens ne va pas s'étendre à plus de 900 à 950 habitants et que notre station d'épuration est actuellement suffisante.

Monsieur André Hagen remercie la Municipalité pour la clarté du préavis N° 5/2010, ainsi que pour tous les projets présentés depuis 2008 qui ont été acceptés par le Conseil général. Les finances de la commune étant saines, il souligne que si la commune s'arrête d'investir, nos charges seront augmentées vis-à-vis du canton. Pour lui, il y a lieu d'aller de l'avant et de suivre la proposition de la Municipalité.

Monsieur Luc Mouron revient sur les problèmes de logistique et précise encore que si l'on augmente le nombre d'emplacement des Molloks, il y aura une augmentation significative du nombre des transports lors de leurs vidages.

Monsieur Jean-Claude Mounir abonde dans le sens de la Municipalité quand au choix des emplacements sur le chemin de la déchetterie et précise que le coût va sensiblement augmenter si l'on décide d'augmenter les emplacements.

Madame Emmanuelle Abt demande si l'on a une garantie qu'il y aura une baisse du taux d'imposition ?

Le syndic répond que c'est le Conseil général qui en décidera.

Monsieur Samuel Morier, souligne que la commission chargée d'étudier cet objet a proposé de placer 2 Molloks au centre du village, ceci pour faciliter l'élimination des déchets lors de manifestations.

Monsieur Luc Mouron précise que la Municipalité y a pensé et que lors de manifestations, ce serait l'employé communal qui se chargerait de cette élimination sous la responsabilité de la Municipalité.

Il est également demandé comment la recharge de la carte se fera-t-elle ?

Monsieur Luc Mouron répond que la première carte serait à retirer auprès de la Municipalité et qu'elle étudie la manière de la recharger en passant au greffe de la commune, ou par Internet ou par facture, rien n'est encore décidé.

Monsieur Jean Rossier pense qu'il est bien de commencer avec 6 Molloks et que si, dans le futur, il s'avère nécessaire d'en augmenter le nombre, il y aura toujours moyen d'étudier la question.

Plus personne ne demandant la parole, le Président passe au vote.

La proposition de la commission ad'hoc et l'amendement présenté par M. Etienne Vermeulen se recoupant, le Président demande à M. Vermeulen et aux membres de la commission s'ils sont d'accord de se rallier au texte d'amendement suivant tel que proposé par la commission, à savoir:

Installation de 8 Mollocks répartis comme suit : 3 au chemin de la Chamberonne, 2 en Chevrine, 1 à la Grange-aux-Aguets et 2 au centre du village.

M. Vermeulen, renonçant à son amendement, se déclare d'accord avec cette proposition ainsi que la commission par la voix de son rapporteur.

Le vote à bulletin secret est demandé par plus du cinquième de l'assemblée.
Le président fait donc procéder au vote de cet amendement

Résultats : 49 bulletins distribués
49 bulletins rentrés
0 blanc
13 oui 36 non

L'amendement est refusé.

Le Président passe au vote sur le préavis N° 5/2010 relatif à la demande de crédit afin de financer la pose de six conteneurs enterrés avec système de pesage pour la collecte des ordures ménagères, tel que présenté par la Municipalité.

Ce préavis est accepté à une large majorité avec 10 avis contraires.

4.- PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2010 RELATIF AU BUDGET DE L'AN 2011

Monsieur Jean-Claude Mounir, rapporteur de la commission des finances nous donne lecture du rapport avec avis favorable.

Personne ne demandant la parole, le Président passe immédiatement au vote.

Le préavis municipal N° 6/2010 relatif au budget de l'an 2011 est adopté.

5.- DIVERS

Monsieur André Hagen demande s'il y a un projet en route en ce qui concerne la place du village.

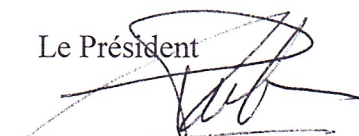
Monsieur Luc Mouron répond que pour l'instant la Municipalité n'a pas de projet à soumettre au Conseil général.

Madame Emmanuelle Abt nous fait ses au revoirs. En effet, elle quitte le village et remercie l'assemblée pour les bons contacts qu'elle a eus durant la période passée à Boussens.

Monsieur Dany Benvegnin suggère d'offrir cette année encore les jetons de présence au Téléthon. Cette proposition est acceptée.

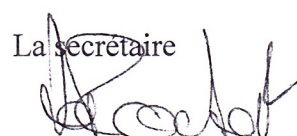
Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 21h35, en transmettant ses bons vœux de fin d'année à toute l'assemblée.

Le Président



Patrick ROBERT

La secrétaire



Danièle ROCHAT